

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة الصحة و السكان و إصلاح المستشفيات  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION  
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

NOTE N°02 DU 23 JAN 2020 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF  
DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE A L'INFECTION PAR LE NOUVEAU  
CORONAVIRUS (2019-NCOV)

Destinataires	• Monsieur le Directeur Général de l'INSP	Pour information
	Monsieur le Directeur Général de l'IPA	Pour information
	• Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population de Wilayas, en communication avec :	Pour exécution, diffusion et suivi
	• les Directeurs des Etablissements Hospitaliers	Pour exécution
	• les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers	Pour exécution
	• les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité	Pour exécution
	• Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran	Pour exécution
	• Madame et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour exécution

Suite à la déclaration par la République Populaire de Chine de cas de pneumonie occasionnés par un nouveau corona virus en décembre 2019 (2019-NCo), l'Organisation Mondiale de la Santé recommande d'intensifier la surveillance et l'alerte des infections respiratoires aiguës sévères.

A cet effet, la présente note a pour objet:

- d'apporter toutes les informations factuelles relatives à cette nouvelle infection qui sont susceptibles d'évoluer dans le temps et dans l'espace;
- d'édicter les principales mesures préventives visant à faire face à l'apparition d'éventuels cas.

## 1. En matière de données factuelles

### 1.1. Concernant les données épidémiologiques et le mode de transmission

La Chine a notifié le quasi totalité des cas dans la ville de Wuhan, mais d'autres pays tels que les Etats Unis (Etat de Washington), Taiwan, la Thaïlande et la Corée du Sud ont notifié des cas chez des voyageurs en provenance de cette même ville.

Les données semblent indiquer clairement que la flambée est associée à des expositions sur un marché aux poissons à Wuhan.

L'hypothèse d'une zoonose est donc privilégiée. Par ailleurs, le potentiel de transmission interhumaine directe de l'agent infectieux était avéré mais reste relativement faible.

### **1.2. Concernant la définition du cas**

#### **Cas suspect**

Tout patient présentant

- des signes cliniques d'infection respiratoire aigüe basse grave dont les signes cliniques nécessitant une hospitalisation ;
- sans autre étiologie identifiable pouvant expliquer la symptomatologie.

**ET :**

- ayant voyagé ou séjourné dans la ville de Wuhan en Chine dans les 14 jours précédant la date de début des signes cliniques.

#### **Cas confirmé**

Personne présentant des signes et symptômes cliniques avec confirmation de laboratoire du 2019-nCoV.

***Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.***

### **1.3. Concernant les données cliniques**

Les signes et symptômes cliniques rapportés sont principalement la fièvre, avec des signes respiratoires : toux sensation d'oppression et/ou douleur thoracique, avec parfois dyspnée et des infiltrats pulmonaires invasifs bilatéraux, visibles sur les clichés radiographiques.

La durée de l'incubation semble être de l'ordre de 7 jours mais pourrait aller jusqu'à 14 jours. Dans les cas plus graves, qui semblent concerner à ce jour principalement des personnes vulnérables en raison de leur âge ou de comorbidités, le patient peut être atteint d'un syndrome de détresse respiratoire aiguë, d'une insuffisance rénale aiguë, voire d'une défaillance multi viscérale pouvant entraîner le décès.

## **2. En matière de mise en place du dispositif de surveillance et d'alerte:**

Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet de se mettre en situation d'alerte et de vigilance face à cette nouvelle menace.

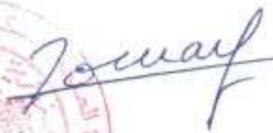
Ces mesures consistent à:

- veiller à assurer la disponibilité des moyens de protection individuelle aux niveaux des structures de santé et maintenir suffisant le stock de sécurité en masques chirurgicaux, masques FFP2, blouses, sur blouses, charlottes et lunettes de protection.

- assurer la disponibilité des kits de prélèvements et leur milieu de transport identiques à ceux de la grippe;
- veiller à maintenir le dispositif de prise en charge des cas de grippe compliquée ;
- se conformer, devant tout patient répondant à la définition du cas possible, aux mesures suivantes :
  - Hospitaliser le patient en respectant les règles de protection habituelles ;
  - Procéder au prélèvement naso pharyngé conformément à la fiche n°03 relative aux modalités de prélèvement des cas de grippe sévères ;
  - Notifier immédiatement le cas à la Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la Santé et à l'INSP.
- instruire les Responsables des Postes de Contrôle Sanitaire aux Frontières (CSF) à l'effet :
  - d'activer le dispositif de veille par la mise en place des cameras thermiques pour les passagers en provenance de Chine ;
  - de procéder à l'isolement et l'hospitalisation de tout passager qui répond à la définition d'un cas suspect.
  - d'informer les passagers en provenance de Chine de consulter en urgence en cas de tableau clinique évocateur.
  - d'organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les mesures individuelles d'hygiène élémentaire en direction des voyageurs en partance pour la chine.

Je vous demande d'assurer chacun en ce qui le concerne une large diffusion auprès de l'ensemble des professionnels de santé et vous prie de me tenir informé de toute éventuelle contrainte dans la mise en place de ces directives.

**Le Directeur Général**


  

  
 مدير عام الوقاية و ترقية الصحة
   
**فورار جمال**